
Corinne Gendron, Bernard Girard (dir.), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise. L'École de Montréal*

Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2013

Pauline Barraud de Lagerie



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6596>

DOI : [10.4000/travailemloi.6596](https://doi.org/10.4000/travailemloi.6596)

ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2015

Pagination : 73-74

ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Pauline Barraud de Lagerie, « Corinne Gendron, Bernard Girard (dir.), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise. L'École de Montréal* », *Travail et Emploi* [En ligne], 141 | janvier-mars 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6596> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/travailemloi.6596>

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

© Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Corinne Gendron, Bernard Girard (dir.), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise. L'École de Montréal*

Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2013

Pauline Barraud de Lagerie

RÉFÉRENCE

Corinne Gendron, Bernard Girard (dir.), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise. L'École de Montréal*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2013, 429 p.

- 1 Au milieu des innombrables manuels qui se proposent de donner des clefs pour « faire de la RSE », *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise. L'École de Montréal* se distingue et mérite la plus grande attention¹. Loin de s'ériger en document de synthèse des bonnes pratiques managériales, l'ouvrage est en effet une œuvre collective véritablement académique, qui propose de porter un regard réflexif aussi bien sur la RSE que sur les travaux qui lui sont consacrés. « Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise » est d'abord une invitation à penser, et en l'occurrence à penser l'émergence et le développement d'une forme nouvelle de régulation des activités économiques, déployée en marge des institutions régulatrices traditionnelles (au premier rang desquelles, l'État) et supposée servir les visées d'un développement dit durable.
- 2 Partant de là, le véritable projet de l'ouvrage est annoncé dans son sous-titre : il s'agit de spécifier les contours d'un courant de pensée, dit « École de Montréal », dont le choix du nom n'est pas anodin. La spécificité de cette « École » tient certes à son ancrage territorial québécois mais aussi à son positionnement, à l'interface des mondes « anglo-saxon » et « européen ». Le projet initial était ainsi de dépasser le clivage entre ces deux approches de la régulation des entreprises : l'une, nord-américaine et britannique, dite « volontariste », mettant en avant les vertus de l'autorégulation ;

l'autre, continentale et « légaliste », soulignant la nécessité d'une intervention publique. Ensuite, et plus au cœur du champ académique, cette École s'est donné pour objectif de renouveler les paradigmes de la recherche anglo-saxonne en sciences de gestion (management, stratégie, etc.) en développant notamment des liens forts avec la recherche francophone en sociologie (et en économie des institutions).

- 3 Si les auteurs évoquent la constitution d'une « École » c'est, comme ils l'expliquent en introduction de l'ouvrage, pour signifier que des pionniers (Corinne Gendron et Jean Pasquero en tête) sont parvenus en quelques années à rassembler un véritable collectif de recherche montréalais (en lien étroit avec certains « cousins » français et britanniques) autour d'une problématisation renouvelée et ambitieuse de la RSE. Nouvelle, la problématisation l'est à plusieurs titres : parce qu'elle revendique un fort ancrage empirique (notamment qualitatif), parce qu'elle emprunte aux travaux de sociologie économique, et parce qu'elle examine la dimension proprement politique des enjeux de régulation. Quant à l'ampleur du champ d'analyse, elle se mesure à l'ambition des trois concepts autour desquels s'est structurée cette école de pensée, à la fois sensible aux structures et institutions, mais aussi attentive aux acteurs et dynamiques émergentes. Le concept de « nouveaux mouvements socio-économiques », d'abord, désigne des mouvements sociaux qui, non seulement, sont « nouveaux » au sens d'Alain Touraine mais inscrivent, par ailleurs, leur action dans le champ économique, notamment à travers la politisation des marchés. Le concept de « régulation hybride », ensuite, vise à décrire un nouveau système de régulation, auquel participent aussi bien l'État que la société civile, et qui repose sur une hybridation d'outils de régulation traditionnels et de dispositifs d'action par le marché. Le concept d'« entreprise-institution », enfin, entend rompre avec la tendance des sciences de gestion et de l'économie à faire de l'entreprise un « donné », pour au contraire examiner comment elle est un « construit » historique, juridique et social.
- 4 L'ouvrage compte trois parties. La première, intitulée « Une mise en question de la firme », regroupe des contributions qui, en retraçant l'histoire de la RSE comme concept et, plus largement, comme champ académique, permettent de suivre l'essor d'un nouveau regard sur l'entreprise, non plus comme simple acteur économique mais comme institution encastrée dans le social. La deuxième partie, « Normes et outils », examine les instruments de la RSE, qu'il s'agisse d'instruments normatifs ou d'outils de gestion. Le modèle défendu est celui des régulations hybrides et des systèmes de corégulation – c'est-à-dire de configurations régulatrices associant d'autres acteurs que l'État, et prenant des formes plus variées que les seuls mécanismes de sanction prévus par le droit. La troisième partie, « Terrains », observe les pratiques de RSE à partir de cas particuliers, notamment en étudiant les marges de l'économie marchande : petites et moyennes entreprises (PME), coopératives, entrepreneuriat social. Ces trois parties regroupent vingt-trois contributions, dont il est impossible de rendre compte de façon complète. On notera cependant que se côtoient, par exemple, une réflexion sur l'histoire longue du processus de déresponsabilisation puis re-responsabilisation des entreprises, une analyse critique de la « théorie des parties prenantes » (partie 1), un examen du positionnement de la Commission européenne sur l'idée de « corégulation », une étude de la dimension sociale d'outils tels que l'analyse du cycle de vie (partie 2), une analyse des rapports de RSE d'institutions financières coopératives et mutualistes canadiennes et européennes, et une enquête auprès d'une entreprise minière en Colombie (partie 3) – autant dire que, des objets étudiés aux méthodes employées, et

des ancrages disciplinaires aux outillages conceptuels, ces contributions diffèrent les unes des autres à plus d'un titre.

- 5 Au-delà d'une pluridisciplinarité revendiquée (sociologie, droit et sciences de gestion), l'objectif de l'École de Montréal est explicitement de développer un programme de recherche riche et diversifié. En conclusion, les auteurs suggèrent ainsi cinq grands chantiers d'avenir : recenser et examiner l'effectivité des instruments de gestion et de gouvernance des entreprises ; évaluer l'impact de la responsabilité sociale et de ses outils sur les performances environnementales et sociales de l'entreprise ; caractériser les formes et objets de la régulation dans le monde contemporain ; décrire l'ancrage historique et les liens de proximité de la RSE avec d'autres mouvements (philanthropie, paternalisme, économie sociale, etc.) ; préciser les concepts et examiner leur diffusion dans la société.
- 6 L'ouvrage atteint-il son objectif ? Soulignons-le, il présente d'abord un intérêt majeur, presque malgré lui, en tant que pièce maîtresse dans la constitution d'un champ académique. L'introduction restitue bien l'idée d'un champ de réflexion qui s'est pleinement structuré académiquement autour de paradigmes disciplinaires, de laboratoires de recherche, de revues, etc. À la lecture, on voit bien l'intention des différents auteurs de se positionner dans ce champ. Du point de vue d'une sociologie des sciences (sociales), il y a là matière à une recherche passionnante. Mais, au-delà de cette mise en abyme où l'on transforme une publication en matériau pour une recherche sur la production de la science, les auteurs parviennent-ils à nous convaincre de la pleine constitution d'une école de pensée ?
- 7 Il apparaît évident que l'École de Montréal apporte une contribution importante aux travaux scientifiques sur la RSE, parce qu'elle prend le contre-pied des travaux standards en sciences de gestion (notamment du courant qualifié de « *business ethics* »). Dans le champ des publications sur la RSE, c'est un apport indéniable. Si l'on est, en revanche, déjà acquis au projet d'une approche sociologique et institutionnelle des entreprises comme le seront certainement la plupart des collègues de sciences sociales, on pourra regretter que l'ouvrage n'aille pas plus loin dans le dialogue avec les autres chercheurs qui évoluent dans ce même paradigme (qu'ils s'intéressent précisément, ou non, à l'objet RSE). Le dialogue pourrait prendre la forme d'une discussion plus poussée de la notion de « nouveaux mouvements sociaux économiques » avec les travaux contemporains de sociologie des mobilisations ; de la notion de « régulation hybride » avec ceux de science politique sur la gouvernance ; de la thématique de l'« entreprise-institution » avec ceux des économistes institutionnalistes. Nul doute que ces dialogues scientifiques ont certainement eu lieu, mais l'on peut regretter qu'ils ne soient pas davantage exposés dans cet ouvrage qui se veut à la fois bilanciel et programmatique.
- 8 Cette première suggestion renvoie, en définitive, principalement au projet des auteurs de poursuivre la caractérisation des « formes et objet de la régulation ». Une autre voie de recherche, plus transversale au regard des différents chantiers suggérés par les auteurs, consisterait à embrasser explicitement un projet d'examen de la construction de la RSE comme catégorie de pensée et d'action. Dans une approche pleinement constructiviste et en rejetant tout projet d'évaluation (que l'on trouve de façon assez surprenante dans certaines des pistes d'approfondissement suggérées en conclusion), il s'agirait d'étudier la construction de la RSE *via* des objets normatifs ou des instruments de gestion et des outils conceptuels, dans l'histoire de la pensée académique comme dans le monde de l'entreprise. D'une certaine manière, cela reviendrait à suivre l'une

des propositions de l'ouvrage, celle de Jean-Pascal Gond, qui invite à examiner « la responsabilité sociale de l'entreprise comme praxis performative » (p. 149), c'est-à-dire à tracer le lien entre les théories et les pratiques de la RSE, en examinant les acteurs et les instruments qui font circuler ces théories et ces pratiques.

- 9 Observer la RSE pour étudier la régulation des activités économiques dans le monde contemporain, ou suivre la construction et l'institutionnalisation de la RSE comme catégorie de pensée et d'action, voilà en tout cas deux programmes de recherche très riches dont il faut remercier l'École de Montréal d'avoir activement contribué à poser les bases.

NOTES

1. Parmi les ouvrages collectifs publiés récemment, on mentionnera également : Baudoin R. (éd.) (2012), *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales*, Paris, Lethielleux-Parole et silence ; et Postel N., Sobel R. (dir.) (2013), *Dictionnaire critique de la RSE*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

AUTEURS

PAULINE BARRAUD DE LAGERIE

Université Paris-Dauphine – Irisso (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales)